

## Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

### Normes techniques pour appareils à gaz<sup>1</sup>

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

18 avril 2006

seco – Direction du travail  
Installations et appareils techniques:  
Marcel Berthoud

<sup>1</sup> Voir également FF **1995** III 1341, **1996** I 336, **1996** III 126, **1996** V 502, **1997** IV 503, **1999** 8988, **2000** 5636, **2001** 3939, **2002** 2469, **2003** 4871, 5545, 6675, **2004** 953, 2411, **2005** 891, 4086, **2006** 1879

**Normes techniques pour appareils à gaz**

Numéro	Titre	Référence journal off. - CE
EN 203-2-1	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-1: Exigences particulières – Brûleurs découverts et woks	2006/C 49/08
EN 203-2-3	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-3: Exigences particulières – Marmites	2006/C 49/08
EN 203-2-4	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-4: Exigences particulières – Friteuses	2006/C 49/08
EN 203-2-6	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-6: Exigences particulières – Générateurs d'eau chaude pour boisson	2006/C 49/08
EN 203-2-8	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-8: Exigences particulières – Sauteuses et réchauds paella	2006/C 49/08
EN 203-2-9	Appareils de cuisine professionnelle utilisant les combustibles gazeux – Partie 2-9: Exigences particulières – Plaques coup de feu, plaques chauffantes et grills	2006/C 49/08

## Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.04.2006
Date	
Data	
Seite	3792-3793
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 554

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.